

20 - Besançon Tourisme et Congrès - Modifications des statuts

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'Assemblée Générale Extraordinaire de Besançon Tourisme et Congrès, réunie le 11 juin 2014, a modifié les articles 10, 13 et 16 des statuts de l'association dans le but d'améliorer son fonctionnement.

- Le quorum de l'assemblée générale est ainsi fixé à 15 % et non plus à un tiers des membres inscrits, ce qui permet de l'atteindre plus facilement et d'éviter une nouvelle réunion quinze jours plus tard (article 10)

- Le conseil d'administration est composé de 3 collèges : un collège composé de collectivités publiques (9 membres) où la Ville est représentée par deux élus, un collège de professionnels de l'économie touristique (15 membres) et un collège rassemblant des personnes qualifiées (6 membres) dont 3 membres sont désignés par le Maire de la Ville de Besançon et non plus par le Président de Besançon Tourisme et Congrès (article 13)

- Le nouvel article 16 précise les modalités d'élection du Président, celui-ci étant élu au sein du conseil d'administration.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'approbation des nouveaux statuts de Besançon Tourisme et Congrès.

«M. Philippe GONON : Quand la commission a étudié ce point, cet abaissement du quorum à 15 %, je n'ai pas pu m'empêcher d'avoir une réflexion un petit peu à chaud en disant qu'un organisme qui descend son quorum à 15 % c'est un organisme qui n'a aucune représentativité, aucune efficacité, aucune utilité. J'ai fait des recherches avant de venir au Conseil Municipal, tant dans la loi que dans la pratique juridique, je n'ai pas trouvé une seule structure qui présente ce seuil de 15. On est en général à 20 - 25 mais très rarement, très très rarement, enfin jamais vu à 15 et donc devant une telle rareté juridique nous nous abstiendrons sur cette proposition.

Par contre je voudrais aborder un point bien plus important que celui-ci qui a été évoqué également à l'occasion de cette commission Tourisme, qui est la définition d'une politique de congrès pour la Ville de Besançon. J'ai demandé à Thierry MORTON et je vous demande à nouveau Monsieur le Maire, si nous pouvions engager une réflexion confiée à la Commission Tourisme ou à un groupe ad hoc, sur quelle politique de congrès, quels équipements, quels investissements, quelle taille de congrès voulons-nous ? Donc Monsieur le Maire, seriez-vous d'accord pour nous confier une étude à laquelle nous participerions au sein par exemple de la commission ou d'un autre organisme qui pourrait vous proposer à la fin de l'année un texte de référence et avant le budget pour lancer une politique à long terme en la matière.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas à confier à une commission. J'ai évoqué ce sujet avec Thierry MORTON déjà à plusieurs reprises et c'est la commission qui va travailler là-dessus. Pourquoi voudriez-vous que j'empêche le jeune et dynamique Adjoint de travailler là-dessus ? C'est son rôle d'y travailler avec les membres de la commission. On ne va pas aller payer un organisme extérieur qui va venir interroger tout le monde, faire des copiés collés de ce que nous avons dit pour sortir un rapport qu'il nous facturera 20 000 € et dans lequel nous n'apprenons rien. Thierry m'en a parlé quasiment dès son installation comme Adjoint au tourisme et aux congrès, il m'a dit «il faut que l'on fasse une étude là-dessus», je lui ai répondu «vas-y». Il n'a même pas à me demander l'autorisation, c'est lui qui va le faire. Je lui passe la parole pour qu'il en dise un mot. Je ne vous cache pas que je suis un peu surpris de votre question, pourquoi voulez-vous que j'autorise l'Adjoint à faire une étude là-dessus ? J'ai mal compris peut-être ou peut-être avez-vous mal expliqué.

M. Philippe GONON : D'une part, je n'ai jamais dit de faire appel à un organisme extérieur, jamais. Deuxième chose, je pense que votre confirmation était une chose importante pour montrer la priorité que nous accordons à la politique touristique, à la politique de tourisme d'affaires notamment et la politique de congrès bien entendu qui va avec car c'est un point essentiel dans le développement de l'économie bisontine et de son emploi. C'est un symbole.

M. LE MAIRE : Je montre mon intérêt à tout cela en présidant personnellement, vous le savez, la SEM Micropolis qui est un élément essentiel de notre politique de congrès. Monsieur ACARD et je passerai la parole à M. MORTON pour conclure.

M. Julien ACARD : Nous rejoignons le groupe UMP - MODEM - UDI...

M. LE MAIRE : Ah oui ? Parce que moi quand c'est dans ce sens-là on me fait des remarques. Là je n'en ferai pas, mais comme quoi tout arrive (rires).

M. Julien ACARD : Rarement ceci dit.

M. LE MAIRE : Quand le Front National dit que c'est bien, on dit collusion collusion mais je ne le dirai pas là.

M. Julien ACARD : Pour dire que 15 % c'est un seuil qui ne nous semble effectivement pas du tout représentatif. Au-delà de ça l'Office du Tourisme devrait tenter des actions pour fédérer ses adhérents et ses publics avant d'envisager de baisser son quorum aux assemblées générales.

M. Thierry MORTON : Plusieurs réponses effectivement sur la question de revoir, de toiletter un petit peu notre approche sur la façon dont nous pouvons soutenir les congrès. On y verra plus clair tout à l'heure sur l'attribution des subventions. Je pense qu'il y a des critères qu'il faut revoir, entre autres sur la question de l'intérêt et des retombées économiques. L'autre aspect aussi est de savoir si on doit saupoudrer ou si on doit renforcer la venue de gros congrès qui permettent un rayonnement plus important sur la ville. Donc je vous l'ai dit avec beaucoup d'ouverture, Monsieur GONON, que nous pouvions effectivement travailler ensemble sur ce toilettage. Je ne vois absolument pas de difficulté, j'en avais parlé au Maire, pour que vous soyez associé à cette réflexion. Bien évidemment la commission propose et ensuite le Conseil Municipal décide.

Sur la question du quorum, on peut voir le verre à moitié plein ou on peut voir le verre à moitié vide. Moi je le vois à moitié plein et je vais vous donner quelques chiffres.

M. LE MAIRE : Monsieur GONON, respectez ce que demandait votre chef de file M. GROSPELLIN, n'interrompez pas l'Adjoint.

M. Thierry MORTON : L'important c'est le nombre d'adhérents qui participent à l'Office. Je voudrais vous donner quelques chiffres. Ils étaient 160 en 2009 et sont 287 aujourd'hui en 2013. Donc cela me semble déjà très important comme signe d'intérêt de la politique qui est menée par l'Office et je pense qu'il faut retenir ce chiffre-là. Effectivement réunir 287 personnes dans une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, vous auriez énormément de difficulté avec le seuil qui était proposé. Donc soit on peut, pour le plaisir, lancer une assemblée avec une convocation mais on peut aussi être beaucoup plus pragmatique. Pour vous dire également que sur d'autres villes, puisque vous avez fait des comparaisons, je l'ai fait également, vous aviez comparé Monsieur ACARD Ornans. On n'est pas du tout dans la même dimension et la même structure, donc ce n'est pas tout à fait la même chose, je crois d'ailleurs qu'il n'y a pas d'assemblée générale, vérifiez. Sur les autres villes comme Montbéliard, Dijon, on est loin d'avoir ce nombre de membres puisque sur Dijon, pour donner un exemple, alors que nous sommes 287 à Besançon, il n'y a que 135 membres à Dijon. Donc je pense qu'on doit être plutôt fier d'avoir beaucoup de participants qui adhèrent au principe de Besançon Tourisme.

M. LE MAIRE : Et je crois qu'au-delà des pourcentages il faut regarder, je vais dans le sens de ce que dit Thierry, ce que ça représente. J'ai fait le calcul, 15 % de 287 ça fait 43. Donc déjà si pour toutes les assemblées générales il y avait 43 personnes à l'intérieur, je préfère 15 % avec 43 que 50 % avec 20, ça dépend du nombre de membres dans l'association et qu'il y ait 287 membres à l'Office du Tourisme c'est bien. Ce que je souhaiterais c'est qu'effectivement il y en ait beaucoup plus qui s'y rendent mais c'est un problème qui relève de l'Office du Tourisme. On voit avec eux comment les commerçants et tous ceux qui devraient en faire partie puissent se mobiliser mais on ne peut pas le faire à leur place. Réunir 43 personnes ce n'est pas forcément facile.

M. Julien ACARD : On se base sur les chiffres, ce n'est pas vraiment d'intérêt, mais tout dépend de ce que recherchent les adhérents. Si vous voulez un nombre d'adhérents c'est une chose, si vous leur proposez des outils de communication, bien sûr que vous aurez beaucoup d'adhérents avec une adhésion qui est faible en terme de tarif. Ce qui est préférable c'est un peu comme un parti politique, ce sont des gens qui s'impliquent, donc c'est justement réfléchir à des adhérents qui pourraient s'impliquer au-delà de l'adhésion et de l'inscription sur le site Internet de l'Office de Tourisme.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui sont contre cette modification, qu'ils lèvent la main ? 2. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 12. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre, 12 abstentions), décide d'approuver les nouveaux statuts de Besançon Tourisme et Congrès.

M. MORTON et Mme GERDIL-DJAOUAT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2014.